**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

**Band:** 129 (2008)

**Heft:** 1-2

**Rubrik:** Office vétérinaire fédéral

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Office vétérinaire fédéral

	<b>Epizooties: nouvea</b>	ux foyers du 27.10 au 0	4.1.2008
Loque américaine des abeilles			
Canton	District	Commune	Nbre de cas
BERNE	Seftigen	Englisberg	1
	Loque eu	ropéenne des abeilles	
BERNE	Aarwangen	Leimiswil	1
BERNE	Wangen	Seeberg	1

# La question du mois

### A quel moment, combien et pourquoi donner du candi?

- Question d'avril 2006

En principe, lorsqu'une colonie a été bien nourrie normalement avant l'hiver et dispose de 15 à 18 kg de nourriture bien operculée, il ne faut pas intervenir si l'hiver n'est pas trop rigoureux et ne se prolonge pas anormalement. Il faut donc simplement contrôler que la nourriture ne manque pas et intervenir si cela est indispensable.

Il ne faut pas oublier qu'en principe il faut laisser une colonie se développer normalement en fonction du temps et des conditions atmosphériques de l'année, la nature fait bien les choses.

Je ne suis pas partisan d'un nourrissage de stimulation de printemps qui peut être néfaste (retour de froid et risque d'essaimage accru).

Selon la vigueur de l'hiver, les quantités à donner sont définies par l'état des réserves de la colonie et doivent simple ment permettre à cette dernière de disposer d'une nourriture suffisante, mais sans excès.

Je prépare mon candi de la manière suivante: je chauffe 2,250 kg de miel pour le rendre liquide et je le pétris avec 5 kg de sucre glace. Ces quantités me permettent d'obtenir 7,250 kg de candi d'une consistance excellente. S'il est stocké pendant longtemps et qu'il est trop dur, il faut le rendre malléable en le chauffant un peu au bain-marie. On peut encore préciser que le candi se conserve sans problème d'une année à l'autre.

Raymond Bourguignon, alias, Boubou

La question posée ce mois est la suivante :

Doit-on enlever la neige sur les planches d'envol?